

MAIRIE DE GRANGES-LES-BEAUMONT
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2019

COMPTE-RENDU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2019
Date d'affichage : 13 décembre 2019

Le **dix neuf décembre deux mil dix neuf**, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de Granges-lès-Beaumont dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacques ABRIAL, Maire.

Etai^{ent} présents : ABRIAL Jacques, BEUGIRAUD Luc, COURTIAL Baptistin, FREMY Samuel, MAURE Jérôme, SCHROL Michel, CHAZOT Christine, DALICIEUX Christiane, GUERIN Valérie, LARGEAU Marinette, MACHON Bernadette et RETAILLEAU Amélie formant la majorité des membres.

Etait absente mais représentée : Mme BACHELIN Christelle représentée par Mme GUERIN Valérie.

Etait absent : M. DELAIGUE Thierry.

Mme CHAZOT Christine a été désignée secrétaire de la séance.

OBJET : REPAS DES AINÉS 2019

Le repas des Aînés s'est déroulé le jeudi 5 décembre 2019.
Le traiteur retenu est la SARL RESTAURANT TRAITEUR MARMEY à Saint Victor (07410).
Il est proposé que le repas soit offert aux seules personnes âgées d'au moins 65 ans, sinon celles qui ne remplissent pas cette condition ou qui n'habitent pas sur la commune devront s'acquitter de la somme de 25,00 euros, comprenant le repas et les boissons.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** que le repas des Aînés du 5 décembre 2019 sera offert aux personnes d'au moins 65 ans et celles de moins de 65 ans ou n'habitent pas sur la commune devront s'acquitter de la somme de 25,00 euros.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET MULTISERVICE 2019 CONCERNANT L'AMORTISSEMENT DE SUBVENTIONS

Les comptes 2157 et 1312 n'ont jamais été amortis. Il faut donc rattraper les années antérieures.
La Décision Modificative sera d'un montant de 6 100.00 €. La DM sera ainsi équilibrée.

En dépense de fonctionnement :

Prévision au 042
6811-042 : 6 100

En recette de fonctionnement :

Prévision au 042
777-042 : 6 100

En dépense d'investissement :

Prévision au 040

13912-040 : 6 100

En recette d'investissement :

Prévision au 040

28157-040 : 6 100.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la Décision Modificative n°1 au Budget Multiservice 2019 telle que définit ci-dessus.

| |
|---|
| OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2019 - VIREMENT DE CRÉDITS |
|---|

Les crédits restants au chapitre 011 (charges à caractère général) s'avèrent insuffisants pour régler les dernières factures de l'année 2019.

Aussi, la DM suivante doit être adoptée :

022 (Dépenses imprévues de fonctionnement) : - 10 000

6232 (Fêtes et cérémonies) : + 3 400

615221 (Bâtiments publics) : + 6 600.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la Décision Modificative n°1 au Budget Principal 2019 telle que définit ci-dessus.

| |
|---|
| OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL 2019 - VIREMENT DE CRÉDITS |
|---|

Les crédits restants au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) s'avèrent insuffisants pour régler la contribution annuelle au Service Départemental d'Incendie et de Secours qui s'élève à la somme de 11 575,00 euros.

Il convient alors de prendre la Décision Modificative suivante :

6218 (Autre personnel extérieur) : - 5 000,00 €

6558 (Autres dépenses obligatoires) : + 5 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la Décision Modificative n°2 au Budget Principal 2019 telle que définit ci-dessus.

Questions diverses

- Avancement des projets en cours.